

DEMARCHE A SUIVRE POUR UNE DEMANDE :

de CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET/OU PASSEPORT

Faire de préférence une pré-demande en ligne sur le site **servicepublic.fr**, ou sinon retirer l'imprimé cerfa auprès de votre mairie de domicile (et faire en cas de perte, la déclaration de perte à ce moment-là).

Prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Le jour du rendez-vous, **fournir dans tous les cas :**

- le récapitulatif de la pré-demande en ligne si réalisée par internet, ou l'imprimé cerfa complété (en majuscules, en noir, et avec les accents)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (dimension 3,2 cm à 3,6 cm du bas du visage au sommet des cheveux, la tête doit être nue)
- 1 justificatif de domicile de moins de 12 mois (facture originale edf, gdf, téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, quittance d'assurance pour le logement, contrat location, etc...)
- Pièce d'identité du père ou de la mère qui a l'autorité parentale (pour les mineurs), et selon le cas, jugement, pièce d'identité et autorisation écrite de l'autre parent pour la délivrance de cette pièce d'identité, et précisant qu'il n'a pas fait de demande de son côté

+ Pour les passeports :

- timbres fiscaux :

Mineur - 15 ans	Mineur + 15 ans	Majeur
17 €	42 €	86 €

Pour une première demande :

- Copie intégrale d'acte de naissance (original de - de 3 mois)
- Copie du livret de famille (pour veuf ou veuve)
- Document officiel avec une photo (pour les majeurs)
- Document prouvant la nationalité française (pour les personnes d'origine étrangère)

Pour un renouvellement ou une modification :

- Ancienne CNI (et/ou passeport)

+ en cas de perte ou vol :

- Déclaration de perte ou de vol
- Timbre fiscal de 25 € (pour la CNI uniquement)